
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 avril 2022 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
Mme Marie Désilets, directrice de la culture, des loisirs et du développement social par intérim
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : environ 7

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens en ce retour du conseil en présentiel.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 078

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Souligne le départ à la retraite de Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement et l'invite à signer le livre d'or de l'arrondissement;
- Souligne le 100^e anniversaire de Mme Francine Joseph, une citoyenne de l'arrondissement depuis 1995;
- Souligne le 90^e anniversaire de M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement en 2001 et réélu en 2005.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Hommage à M. Guy Doré, remerciements pour son dévouement à titre de bénévole pour la collectivité de Montréal-Nord dans divers organismes communautaires.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Félicitations à Mme Marjolaine Dupuis pour sa nomination récente au poste de directrice générale du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île (CSSPI).

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- Félicitations à M. Louis Dufour pour sa nomination de commandant au poste de quartier 39 en remplacement de M. Claude Paradis.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Souligne le départ à la retraite de trois agents de longue date au poste de quartier 39, soit Mme Nancy Wiseman, M. Pierre Allard et M. Ian Léveillé.

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Claras

Point d'information :

- Félicitations à Mme Carmel-Antoine Bessard pour son hommage de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans son magazine.

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Souligne la semaine d'actions contre le racisme qui s'est tenue du 21 au 31 mars dernier, retour sur les activités ayant eu lieu à l'arrondissement.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- Retour sur le forum montréalais pour la lutte contre la violence armée.

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Félicitations à M. Benedict Mathurin, joueur de basketball originaire de l'arrondissement, qui se démarque aux États-Unis à l'Université de l'Arizona et qui devrait être repêché par la NBA.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Félicitations aux Braves du Nord de la catégorie Bantam BB qui ont remporté la victoire lors de la Coupe Montréal 2022.

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

Point d'information :

- Invitation à observer les œuvres d'Émilie Morneau, résidente de l'arrondissement, au coin de Pie-IX et Monselet.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Souligne l'arrivée du mois du Ramadan et souhaite un bon Ramadan à tous.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Souligne l'arrivée du congé de Pâques et souhaite joyeuses Pâques à tous.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 35.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Julie Sigouin

Propreté dans le secteur Nord-Est.

M. Robert Guilbeault

Plan vélos de la Ville de Montréal et le tracé à l'arrondissement.

M. Pierre Lacombe

Réfection des berges de la Rivière des prairies – à quel stade est le dossier.

Mme Chantal Plante

Précisions sur la réparation de bris d'aqueduc au coin de la rue Alfred et de la Gare – Y-a-t-il d'autres réparations de prévues.

M. Noël Audet

-Incident d'une borne fontaine dans sa rue et affaissement de celle-ci – Y-a-t-il d'autres actions de l'arrondissement qui sont prévus pour rétablir l'état de la chaussée/rue.

-Remerciements aux élus de la part des Chevaliers de colomb.

Questions reçues via le formulaire électronique.

Mme Julie Sigouin

Gratuité des cours à la Maison communautaire et culturelle – coût de 3 \$ au professeur.

M. Jean-François Gagné

Installation des bollards sur le boul. Gouin

Mme Mila-Soul Joseph

Remplacement du module de jeux au parc Maurice Bélanger et installations de balançoires pour tous les usagers.

Mme Fatima Gabriela Salazar Gomez

Sécurité sur la rue de Charleroi – possibilité d'ajouter des panneaux d'arrêts aux intersections suivantes : Charleroi/Balzac, Charleroi/Éthier, Charleroi/Bellevois, Charleroi/Pigeon et Charleroi/Hénault.

M. Vincent Roy

Critères pour l'obtention d'un permis de construction/rénovation – processus lourd et coûteux pour se conformer.

Fin de la période de questions à 19 h 55.

Suspension de la séance à 19 h 55.

Reprise de la séance à 20 h.

CA22 10 079

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mars 2022, à 8 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mars 2022, à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 080

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758003

CA22 10 081

Adjuger à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 19 796,68 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 337 098,94 \$.
Appel d'offres 1105 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, le contrat 1105 pour l'exécution des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 19 796,68 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 34 492,50 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 337 098,94 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229516002

CA22 10 082

Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 17 283,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 535,75 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 255 658,07 \$.

Appel d'offres 1106 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Pavages Dancar (2009) Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, le contrat 1106 pour l'exécution des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 17 283,85 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 65 535,75 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 255 658,07 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1229516001

CA22 10 083

Autoriser une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique;

QUE soit autorisée la dépense de 26 444,25 \$, taxes incluses, au surplus réservé de l'arrondissement pour le projet de centre sportif;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1214111001

CA22 10 084

Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1224988002

CA22 10 085

Accorder une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de six (6) cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

(Mme Chantal Rossi et M. Jean-Marc Poirier déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1223602001

CA22 10 086

Accorder une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1224988003

CA22 10 087

Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord et pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, et ce, du 1er juin 2022 au 31 mai 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1228200005

CA22 10 088

Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1228200004

CA22 10 089

Accorder une contribution financière de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1228200002

CA22 10 090

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1223573010

CA22 10 091

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1223573008

CA22 10 092

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Vision Charitable (VICHA) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Vision Charitable (VICHA) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1223573007

CA22 10 093

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre), à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1223573006

CA22 10 094

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1223573011

CA22 10 095

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un "pro-shop" à l'aréna Rolland, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024;

QUE soit accepté un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois;

ET QUE cette recette soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229182002

CA22 10 096

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à 9139-8354 Québec inc., une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue L'Archevêque, au sud de la rue Bayonne, d'une superficie de 27,9 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-04 Mandat : 21-0355-T

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9139-8354 Québec inc. aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 295 496 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,9 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soit imputé ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1223496002

CA22 10 097

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606006

CA22 10 098

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606007

CA22 10 099

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1227606008

CA22 10 100

Autoriser une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223573009

CA22 10 101

Entériner une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1223573005

CA22 10 102

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et de traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229195003

CA22 10 103

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1229195002

CA22 10 104

Autoriser la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1229161002

CA22 10 105

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1228303006

CA22 10 106

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses disposition;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228303007

CA22 10 107

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA11-10-0012-5 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

40.03 1228303008

CA22 10 108

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1227758002

CA22 10 109

Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0012-4 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1228303002

CA22 10 110

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le Règlement R.R1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 11 au 25 mars 2022;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1227040001

CA22 10 111

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue, pour le 4243, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2021-054 et l'arrêté ministériel 2022-022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 11 au 25 mars 2022;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une dérogation pour l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue;

QUE cette dérogation soit conforme au plan d'architecture préparé par CGA architectes inc., datés du 1^{er} février 2022;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 391 du cadastre du Québec, soit le 4243, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1227040002

CA22 10 112

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 11755, avenue de l'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient autorisées, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol, conformément au document déposé :

- Plan d'architecture préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 2 décembre 2021;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 845 147, soit le 11755, avenue l'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1228303004

CA22 10 113

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 10826, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol, conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 17 février 2022;
- Addenda préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 17 février 2022;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 174 811, soit le 10826, avenue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1228303005

CA22 10 114

Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 15 décembre 2021 visant à apporter des modifications à la signalisation.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre le maintien de l'arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue des Récollets et de la rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1227177002

CA22 10 115

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

AVIS est donné par M. Philippe Thermidor qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

40.11 1229171001

CA22 10 116

Nommer Mme Mildred Guerrier, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Mildred Guerrier, matricule 100026018, à titre de régisseuse, (emploi 212490, poste 83594), groupe de traitement 03-FM05, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1229182003

CA22 10 117

Nommer M. Samuel Gilbert, à titre d'assistant - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Samuel Gilbert, matricule 100294788, à titre d'assistant - intervention loisirs, (emploi 700840, poste 71924), groupe de traitement 12-27EP, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1225190001

CA22 10 118

Titulariser M. Daniel Antonio Legault-Chavando, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Daniel Antonio Legault-Chavando, matricule 100071199, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, (emploi : 611630), groupe de traitement 14-012, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1223602002

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2022.